

**AVENANT À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE WENDAKE
pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014**

ENTRE

LE CONSEIL DE LA NATION HURONNE
WENDAT

représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU
CANADA

représentée par le ministre de la Sécurité publique et
de la Protection civile
(ci-après appelée le « Canada »)

ET

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

représenté par le sous-ministre de la
Sécurité publique
(ci-après appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « parties »)

ATTENDU QUE les parties ont conclu l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Wendake pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, ci-après appelée l'« Entente ».

ATTENDU QUE les parties conviennent de modifier l'Entente afin d'accorder exceptionnellement une contribution spéciale pour l'année financière 2013-2014.

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe « A » (Budget) font partie intégrante de la présente entente.

2. Le sous-article 20.1 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.1 La somme maximale des coûts afférents aux services policiers financée par le Canada et par le Québec est établie selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 1 190 700 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

Dans le cadre du présent exercice financier uniquement, le Canada et le Québec accordent exceptionnellement une somme additionnelle établie, selon le budget figurant à l'Annexe « A » de la présente entente, à 116 910 \$ pour l'exercice financier 2013-2014.

3. Le sous-article 20.2 de l'Entente est remplacé par le sous-article suivant :

« 20.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme maximale des coûts afférents aux services policiers est de :

i) 619 164 \$ pour le Canada.

ii) 571 536 \$ pour Québec.

Pour l'exercice financier 2013-2014, leur contribution respective relative à la somme additionnelle exceptionnellement octroyée est de :

iii) 60 793,40 \$ pour le Canada.

iv) 56 116,99 \$ pour Québec. »

4. Le sous-article suivant a été ajouté à l'Entente :

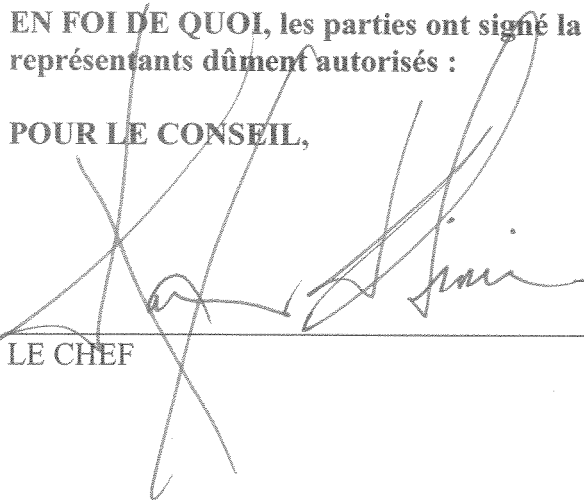
« 20.3 La somme additionnelle prévue par le sous-article 20.1 alinéa 2 sera versée sur réception des pièces justificatives pour les achats prévus à l'annexe « A » (Budget). Ces achats devront avoir été effectués avant l'échéance de la présente entente. »

5. L'Annexe « A » (Budget) de l'Entente est remplacée par l'annexe « A » (Budget) jointe à la présente entente.

6. Tous les autres termes et conditions de l'Entente 2013-2014 continuent de s'appliquer sous réserve des dispositions de la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,



LE CHEF

25 mars 2014
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,



SOUS-MINISTRE ADJOINT
SECTEUR DE LA GESTION
DES URGENCES ET DES PROGRAMMES

MAR 21 2014
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE DE
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

28 MARS 2014

signé le

ANNEXE « A »
Budget du corps de police

Somme maximale des coûts afférents aux services policiers

	2013-2014
Revenus	
Canada	619 164 \$
Québec	571 536 \$
Total	1 190 700 \$
Coûts estimés	
Salaires et charges sociales	985 000 \$
Frais généraux d'opérations policières	100 000 \$
Frais de formation	20 000 \$
Achats de fournitures	23 500 \$
Énergie	3 500 \$
Télécommunications	22 000 \$
Affiliation et association	500 \$
Papeterie et frais de bureau	4 500 \$
Assurances	5 500 \$
Entretien et réparations	23 600 \$
Immatriculation	1 400 \$
Honoraire professionnel	1 200 \$
Total	1 190 700 \$

Somme additionnelle exceptionnellement octroyée

	2013-2014
Revenus	
Canada	60 793,40 \$
Québec	56 116,99 \$
Total	116 910,39 \$
Coûts estimés	
Remplacement de véhicule	81 690 \$
Rénovations mineures	8 000 \$
Formation	9 990 \$
Achat Équipements	17 230,39 \$
Total	116 910,39 \$